

Chemins de fer

M. McDermid: Merci.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 21 heures, en conformité de l'ordre adopté un peu plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe à présent à l'examen des initiatives parlementaires, tel qu'il est prévu au *Feuilleton*.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS— MOTIONS

[Traduction]

LES CHEMINS DE FER

HOMMAGE AU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PENSIONS DES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

M. Svend J. Robinson (Burnaby) propose:

Que la Chambre rende hommage à l'Association canadienne des pensions des employés de chemins de fer, et notamment à son président national, J. Earl White, pour leur dévouement et leurs efforts incessants au profit des employés de chemins de fer anciens, actuels et futurs.

—Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour saluer l'excellent travail de l'Association canadienne des pensions des employés de chemins de fer et, en particulier, de son président national, J. Earl White. M. White a travaillé sans relâche au profit non seulement des retraités d'aujourd'hui, mais des employés actuels, des bénéficiaires du régime de pensions, de leurs conjoints et survivants.

C'est un privilège pour moi d'attirer l'attention de la Chambre sur les gains réalisés par Earl White et l'Association canadienne des pensions des employés de chemins de fer au profit des retraités. Leurs efforts ont contribué à sensibiliser la population à un problème très sérieux, problème que j'assimile au vol légalisé de centaines de millions de dollars des caisses de retraite durement gagnées des retraités des chemins de fer du pays.

J'ai fait inscrire deux motions au *Feuilleton*. La première, dont il est question maintenant, vise à rendre hommage à Earl White pour ses efforts visant à améliorer le sort des retraités des chemins de fer. La deuxième invite le gouvernement à présenter un projet de loi sur les caisses de retraite des sociétés Canadien National aussi bien que Canadien Pacifique.

Une telle mesure accomplirait deux choses. Premièrement, elle stipulerait que les pensions seraient indexées dans la mesure où une telle indexation est viable sur le plan actuariel, compte tenu des fonds déjà versés dans les caisses de retraite de chaque société de chemin de fer, de leurs engagements non capitalisés et des fonds qui y sont actuellement versés. Quoi qu'il en soit, on y préciserait que l'indexation minimale serait fonction de l'Indice des prix à la consommation à compter de la date du départ à la retraite dans tous les cas y compris celui des retraités actuels.

Deuxièmement, la mesure que je préconise et pour laquelle Earl White a combattu si ardemment au fil des années stipulerait que les revenus excédentaires provenant des cotisations des

employés actuels et des anciens employés doivent être distribués équitablement aux employés et futurs employés exclusivement; ils n'iraient pas remplir les coffres de l'entreprise.

Il s'agit du projet de loi que les néo-démocrates invitent le gouvernement à présenter en vue de reconnaître à sa juste valeur la contribution des retraités en tenant compte du fait que le Canadien National et le Canadien Pacifique pillent leurs caisses de retraite depuis de nombreuses années. Ces deux sociétés sont arrivées à leurs fins principalement en accroissant le taux d'intérêt hypothétique en deux étapes successives.

Tout d'abord, le 31 décembre 1968, le Canadien National a augmenté de 4 à 7,5 p. 100 par an le taux d'intérêt hypothétique sur tous les éléments d'actif de la caisse de retraite, ce qui lui a permis de réduire son passif non capitalisé d'environ 671 à 300 millions de dollars à cette date. Cette tactique a été la plus rentable de toute l'histoire de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de même que le pire vol jamais commis à l'endroit des employés et des retraités jusque-là.

En 1987, le CN a fait la même chose en portant le taux d'intérêt hypothétique de 7 à 7,5 p. 100. Cette stratégie a donné lieu au plus grand pillage d'un fonds de pension dans l'histoire des caisses de retraite privées au Canada. En fait, les crédits de caisse de retraite reçus par le CN au seul profit de la société et non pas des pensionnés, des employés, de leurs conjoints et de leurs bénéficiaires au cours des sept dernières années s'élèvent à un peu plus de 2 milliards de dollars.

Je voudrais bien citer les chiffres applicables à Canadien Pacifique Limitée mais ils ne sont malheureusement pas disponibles. Je soupçonne toutefois qu'ils révéleraient le même genre de pillage des caisses de retraite que dans le cas du CN. Comme M. White l'affirme, il est vraiment difficile de déterminer laquelle de ces deux sociétés est la plus égoïste.

Par ailleurs, les fonds de pension privés administrés par ces deux sociétés sont parmi les plus importants et les plus vieux au Canada, ayant été créés en 1935 et 1937.

J'ai mentionné la hausse du taux d'intérêt hypothétique de 7 à 7,5 p. 100. Le fait d'augmenter ainsi le taux d'intérêt hypothétique a fait naître un crédit de 1,4 milliard de dollars. Cela a permis de supprimer l'obligation du CN et de réduire l'actif de la caisse de retraite de quelque 27 p. 100 d'un seul trait de crayon.

Des 1 600 autres caisses fiduciaires de retraite, 94 p. 100 ont été établies suivant le régime des prestations déterminées et les fiduciaires de ces sociétés administrent un actif totalisant quelque 150 milliards de dollars. Il est fort probable que ceux-ci soient tentés d'imiter le traitement réservé par le CN et le CP à leurs retraités. Le pourcentage des fonds qu'ils pourraient s'approprier serait sans doute un peu moins élevé, peut-être 25 p. 100, mais il représenterait quand même des milliards de dollars.